

**14 juillet 2015**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Césaire, tenue ce mardi 14 juillet 2015, à 19 h 30, à la salle des délibérations du Conseil à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur Guy Benjamin, maire, et à laquelle assistent, Mme Michèle Massé, MM. Jacques Auger, Michel Denicourt, André Deschamps, Jean-Claude Fortin et Denis Chagnon conseillers.

Sont également présents : La greffière Me Isabelle Francois, le directeur général, M. Bertrand Déry et la trésorière Mme Micheline Quilès

### **Assemblée publique de consultation**

Procès-verbal de l'assemblée publique de consultation concernant le projet de *Règlement de zonage 92-2005-56 modifiant le règlement de zonage 92-2005 et le contenu de la grille des usages principaux et des normes concernant le rapport espace/bâti terrain applicable aux bâtiments principaux de la zone 509 et certaines dispositions encadrant l'agrandissement des maisons mobiles* et le projet de *Règlement numéro 92-2005-57 afin de modifier le règlement de zonage 92-2005 afin de modifier le règlement de zonage 92-2005 concernant les dispositions sur les nouvelles installations d'élevage interdites*, tenue le 14 juillet 2015, à compter de 19h31 dans la salle des délibérations du Conseil à l'Hôtel de Ville, à laquelle sont présents le conseil municipal, à savoir M. le maire et tous les conseillers, M. Bertrand Déry, directeur général, Me Isabelle François, greffière et M. Jonathan Massicotte, responsable du Service de l'urbanisme.

Les projets de règlement 92-2005-56 et 92-2005-57 ont été adoptés le 9 juin 2015 et l'avis public a été publié informant les personnes intéressées par la tenue de la présente assemblée publique de consultation dans le Journal de Chambly, édition du 17 juin 2015.

M. Guy Benjamin, maire, informe les personnes présentes qu'il s'agit d'une assemblée publique de consultation et cède la parole à M. Jonathan Massicotte, responsable de l'Urbanisme. Ce dernier explique l'ensemble des modifications qui sont les suivantes :

En ce qui concerne le projet de règlement 92-2005-56 : Il a pour objet de modifier le contenu de la grille des usages principaux et des normes pour fixer un rapport d'espace bâti/terrain aux bâtiments principaux de la zone 509 et encadrer l'agrandissement des maisons mobiles de cette zone.

En ce qui concerne le projet de règlement 92-2005-57 : Il a pour objet de modifier les règles de droits acquis applicables aux installations d'élevage dérogatoires en accord avec celles du schéma d'aménagement régional

**14 juillet 2015**

Par la suite, M. Massicotte explique la procédure indiquant que la modification apportée au règlement 92-2005-56 est susceptible d'approbation référendaire et que celle au règlement 92-2005-57 ne l'est pas, que cette assemblée publique de consultation sera suivie d'une décision du conseil relativement à l'adoption d'un second règlement et, qu'à la suite de l'adoption de ce second projet de règlement, les procédures suivront leurs cours selon les prescriptions légales.

Aucune question n'est posée par les citoyens.

L'assemblée se termine à 19h37.

**2015-07-216 Adoption des procès-verbaux du 9, 17 et 25 juin 2015**

Des copies des procès-verbaux des séances tenues le 9, 17, 25 juin ont été remises à chacun des membres du conseil selon les dispositions de l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes* (c. C-19), la greffière est dispensée de la lecture.

**Il est proposé par : Denis Chagnon**

**Et résolu** que les procès-verbaux des séances du 9, 17 et 25 juin 2015 soient et sont adoptés tels que rédigés.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**2015-07-217 Adoption des comptes selon les listes mensuelles**

**Il est proposé par : Denis Chagnon**

**Et résolu que** les comptes inscrits sur les listes soient et sont acceptés tels que présentés à savoir :

Comptes payés :

Chèques 44 549 à 44 569	
44 668 à 44 730	
44 736 à 44 750	pour un montant de
	866 318,89 \$

Comptes payables :

Chèques 44 780 à 44 881	pour un montant de
	177 129,76 \$

Comptes recevables :

Comptes 5FD000075 à 5FD000102	pour un montant de
	29 622,19 \$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

14 juillet 2015

**2015-07-218 Dépôt de documents de la trésorerie / Indicateurs de gestion 2014 et états comparatifs des revenus et dépenses**

La trésorière, Mme Micheline Quilès, dépose les documents suivants :

- *Indicateurs de gestion 2014* produit au ministère des Affaires municipales et Occupation du Territoire le 8 juillet 2015;
- États comparatifs des revenus et dépenses pour l'exercice financier du 1<sup>er</sup> semestre se terminant le 30 juin 2015, tel qu'exigé par l'article 105.4 de la *Loi sur les cités et villes*.

**2015-07-219 Dépôt de documents**

En vertu du *Règlement numéro 186 sur la délégation de certains pouvoirs d'autoriser des dépenses et de passer des contrats*, M. Bertrand Déry, directeur général, a autorisé les propositions suivantes :

- Contrat avec Productions Mundo pour le spectacle d'Anne-Lune qui se tiendra sur la scène mobile extérieure le 16 août 2015 au montant de 1 500,00 \$ plus les taxes applicables, tel que décrit dans le contrat daté du 25 mai 2015.

**2015-07-220 Entente de sous-location – Exploitation d'un guichet automatique Desjardins**

**Considérant qu'**une entente de sous-location a été signée entre la Caisse Desjardins de Saint-Césaire et la Ville de Saint-Césaire le 2 août 2012 relativement à la location des lieux situés 1220, avenue Saint-Paul;

**Considérant que** le premier terme arrive à échéance le 31 décembre 2015 et qu'une option de renouvellement peut être exercée par la Caisse;

**Considérant que** la Caisse Desjardins de Saint-Césaire a transmis son préavis pour une option de renouvellement;

**En conséquence :**

**Il est proposé par : Jean-Claude Fortin**

**Et résolu** de procéder au renouvellement du loyer pour une période de trois (3) ans allant du 1<sup>er</sup> janvier 2016 au 31 décembre 2018 aux conditions précisées dans l'entente de sous-location intervenue le 2 août 2012 et précisant que le loyer sera établi à 540 \$/mois à compter du renouvellement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**14 juillet 2015**

**2015-07-221 Radiation de la facture 3FD000065 / Autorisation**

**Considérant que** l'intervention de la pelle mécanique n'était pas facturable au citoyen lors de l'incident survenu en mars 2013;

**Considérant qu'il** ne s'agit pas d'une créance recouvrable ;

**En conséquence :**

**Il est proposé par : André Deschamps**

**Et résolu** d'autoriser la radiation de la facture 3FD000065 au montant de 668.87 \$ plus les intérêts s'y rattachant.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**2015-07-222 Participation à des tournois de golf / Autorisation**

**Il est proposé par : Michel Denicourt**

**Et résolu** d'autoriser l'inscription de 2 élus aux tournois de golf suivants dont les profits sont remis à des organismes sans but lucratif:

- 12<sup>e</sup> tournoi de la Chambre de commerce au Cœur de la Montérégie au coût de 175 \$ chacun plus les taxes applicables, tournoi qui aura lieu le 13 août 2015;
- 11<sup>e</sup> édition Tournoi au profit de la Fondation Au Diapason au coût de 225 \$ chacun, qui aura lieu le 25 août 2015.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**2015-07-223 Annulation de la résolution 2015-06-189 / Autorisation**

**Considérant que** la facturation des taxes foncières municipales à l'égard du lot 1 592 445 contient des imprécisions ;

**Considérant que** la résolution 2015-06-189 visait la radiation des intérêts portant sur ce lot ;

**Considérant que** la résolution 2015-06-189 n'a plus d'objet ;

**Il est proposé par : Michèle Massé**

**Et résolu** de procéder à l'annulation de la résolution 2015-06-189 à toutes fins que de droit.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**14 juillet 2015**

**2015-07-224 Désignation de signataire pour les chèques et effets bancaires**

**Il est proposé par : André Deschamps**

**Et résolu** que soient désignés à titre de signataire des chèques et des effets bancaires pour et au nom de la Ville de Saint-Césaire, en l'absence de la trésorière, le directeur général ou en son absence, la greffière.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**2015-07-225 Office municipal d'habitation de Saint-Césaire – Désignation d'un membre substitut**

**Il est proposé par : Denis Chagnon**

**Et résolu** de nommer le conseiller Michel Denicourt à titre de substitut pour siéger à l'Office municipal d'habitation de Saint-Césaire en cas d'absence des deux membres déjà désignés par la résolution 2013-10-352.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**2015-07-226 Allocation pour le comité du montage et démontage de la scène mobile lors des événements spéciaux**

**Il est proposé par : Jean-Claude Fortin**

**Et résolu** de verser, rétroactivement au 12 juin 2015, un forfait de 120 \$ pour les membres du comité technique responsable du montage et du démontage de la scène mobile extérieure lors des événements spéciaux dont la Ville est l'organisatrice. Cette allocation ne s'applique pas aux employés municipaux déjà rémunérés selon les ententes de travail.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**2015-07-227 Maison de Jeunes des Quatre lieux / Appui financier**

**Considérant que** la Maison de Jeunes des Quatre Lieux a reçu une subvention de 46 690 \$ du Pacte rural pour son projet de rénovation de son bâtiment du 2002, avenue de l'Union;

**Considérant que** la Ville de Saint-Césaire accorde un montant annuel de 12 000 \$ par paiement mensuel de 1 000 \$ à la Maison de jeunes des Quatre Lieux aux termes de la résolution 475-2005;

**14 juillet 2015**

**Considérant que** la Ville de Saint-Césaire est caution en faveur de la Maison de Jeunes des Quatre Lieux pour un contrat de prêt à terme contracté auprès de la Caisse Desjardins en août 2006, le tout aux termes de la résolution 317-2006;

**Considérant que** la Maison de Jeunes des Quatre Lieux révisé son financement auprès de la caisse Desjardins de Saint-Césaire;

**En conséquence :**

**Il est proposé par : Denis Chagnon**

**Et résolu** de majorer le montant de la contribution mensuelle de la Ville à 1 150 \$ afin de soutenir la Maison de Jeunes des Quatre Lieux et ce pendant la durée du prêt à intervenir avec la caisse Desjardins de Saint-Césaire pour une durée de 5 ans.

**Il est également résolu** que la Ville de Saint-Césaire se porte caution en faveur de la Maison de Jeunes des Quatre Lieux pour un montant de 64 500 \$ pour 5 ans, sous réserve de l'approbation du ministre des Affaires municipales et de l'occupation du territoire.

**Que** le maire et le directeur général ou la greffière en l'absence de ce dernier, soient et sont autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Saint-Césaire tous les documents relatifs à cette transaction après autorisation du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**2015-07-228 Protocole d'entente entre la Ville de Saint-Césaire et Pipe-Lines Montréal pour l'accès à l'équipement d'intervention d'urgence/ Approbation**

**Considérant qu'**un protocole d'entente relatif à l'accès à une remorque et un équipement d'intervention d'urgence appartenant à Montréal Pipe-Lines Ltée est proposé au Service sécurité incendie;

**Considérant** la recommandation du directeur du Service sécurité incendie, M. Étienne Chassé;

**En conséquence :**

**Il est proposé par : Jacques Auger**

**Et résolu** d'approuver le protocole d'entente fixant les modalités d'utilisation de la remorque et de l'équipement d'intervention d'urgence;

**Il est également résolu** que le directeur du Service sécurité incendie de Saint-Césaire soit autorisé à signer ledit protocole d'entente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**14 juillet 2015**

**2015-07-229 Convention avec la Fondation Cardio-Montérégienne pour le don de 2 défibrillateurs / Autorisation**

**Considérant que** la Fondation Cardio-Montérégienne (FOCAM) fait le don de deux défibrillateurs au Service sécurité incendie de Saint-Césaire pour la mise sur pied du service de Premier Répondant;

**Considérant qu'**une convention est soumise entre la FOCAM et la Ville à cet effet;

**Considérant** la recommandation du directeur du Service sécurité incendie, M. Étienne Chassé;

**En conséquence :**

**Il est proposé par : Jacques Auger**

**Et résolu** d'approuver la convention encadrant le don de deux défibrillateurs par le Fondation Cardio-Montérégienne au Service sécurité incendie de la Ville de Saint-Césaire;

**Il est également résolu** que le directeur du Service sécurité incendie de Saint-Césaire soit autorisé à signer ladite convention.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**2015-07-230 Travaux de raccordement du puits 5 - Recommandation de paiement numéro 4 à MPECO, entrepreneur général / Autorisation**

**Considérant** la recommandation de paiement formulée par M. Philippe Barcelo, ingénieur chargé de projet auprès d'Axor experts-conseils;

**En conséquence :**

**Il est proposé par : Jean-Claude Fortin**

**Et résolu** de procéder au paiement du décompte numéro 4 auprès de l'entrepreneur général MPECO inc. dans le cadre des travaux de raccordement du puits 5 pour un montant de 11 979,39 \$ plus les taxes applicables tel que précisé dans la lettre du 7 juillet 2015. Une retenue de 5 % est incluse dans ce montant.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**14 juillet 2015**

**2015-07-231 Implantation d'un puits d'alerte dans le secteur du puits 1 (Sablière du Coteau) - Offre de services professionnels de LNA Hydrogéologue Environnement / Autorisation**

**Considérant** la recommandation du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques pour assurer un suivi de l'alimentation en eau potable du puits P-1;

**Considérant** l'offre de services professionnels de la firme LNA Hydrogéologie Environnement pour effectuer l'implantation d'un puits d'alerte;

**En conséquence :**

**Il est proposé par : Denis Chagnon**

**Et résolu** de mandater la firme LNA Hydrogéologie Environnement au montant de 3 921,10 \$ plus les taxes applicables pour coordonner et superviser des travaux d'implantation d'un puits d'alerte dans le secteur du puits P-1, le tout tel qu'il appert de l'offre de services professionnels datée du 2 juillet 2015.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**2015-07-232 Demande de permis au ministère des Transports (MTQ) pour installation d'un puisard pour Route 112 - rue Provençal / Autorisation**

**Considérant** que la Ville de Saint-Césaire doit exécuter des travaux dans l'emprise de la Route 112 entretenue par le ministère des Transports;

**Considérant** que la municipalité doit obtenir un permis de voirie du MTQ pour intervenir sur les routes entretenues par le ministère;

**Considérant** que la municipalité est responsable des travaux dont elle est maître d'œuvre;

**Considérant** que la municipalité s'engage à respecter les clauses des permis de voirie émis par le MTQ;

**Considérant** que la municipalité s'engage à remettre les infrastructures routières dans leur état original;

**En conséquence :**

**Il est proposé par : Jacques Auger**

**Et résolu** d'autoriser M. Mario Dufresne, directeur du Service des travaux publics à signer la demande de permission de voirie auprès du ministère des Transports, pour et au nom de la Ville de Saint-Césaire, relativement aux travaux d'installation de puisard à être effectués sur la Route 112 à l'intersection de la rue Provençal.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



**14 juillet 2015**

**2015-07-233 Lignage de rues et signalisation**

**Considérant** la recommandation de M. Mario Dufresne, directeur du Service des travaux publics;

**En conséquence :**

**Il est proposé par : Michèle Massé**

**Et résolu** de retenir la proposition de la compagnie Lignes Maska de Saint-Hyacinthe pour le lignage:

- d'environ 110 000 mètres de rues au coût de 0.164 \$ par mètre linéaire (plus les taxes applicables);
- d'environ 3900 mètres de bordures de rues au prix de 1,95 \$ le mètre linéaire;
- d'environ 165 unités de lignes d'arrêts au prix de 14,00 \$ l'unité;
- d'environ 16 unités de passages pour piéton au prix de 75 \$ l'unité.

Le tout tel qu'il appert de la soumission du 10 juin 2015

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**2015-07-234 Embauche d'un moniteur en sécurité aquatique, sauveteur et préposé à l'accueil**

**Considérant** la recommandation de M. Guy Patenaude, directeur du Service des Loisirs ;

**En conséquence :**

**Il est proposé par : Jean-Claude Fortin**

**Et résolu** de procéder à l'embauche de Mme Juliette François-Sévigny pour un poste de Moniteur de sécurité aquatique, sauveteur et préposée à l'accueil, qui est déjà employé au camp de jour. La rémunération est établie selon le taux fixé par l'échelle salariale en vigueur des emplois dans le secteur aquatique.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**2015-07-235 Embauche pour un remplacement de vacances**

**Considérant** la recommandation de M. Guy Patenaude, directeur du Service des loisirs ;

**En conséquence :**

**Il est proposé par : Michel Denicourt**

**14 juillet 2015**

**Et résolu** de procéder à l'embauche de Carole Perrochon pour le remplacement des vacances (incluant la formation) de Mme Andrée Joncas, soit du 13 juillet au 7 août 2015. La rémunération est établie selon l'échelle salariale prévue à l'entente de travail des cols blancs et correspond à l'échelon 1 de la classe 3.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**2015-07-236 Travaux dans le panneau de contrôle des compresseurs de l'Aréna / Autorisation**

**Considérant** la recommandation de M. Guy Patenaude, directeur du Service des loisirs ;

**En conséquence :**

**Il est proposé par : Jean-Claude Fortin**

**Et résolu** de mandater Vitech Électrique de Saint-Césaire afin de procéder aux travaux électriques du panneau de contrôle des compresseurs de l'aréna selon la proposition numéro 2 pour un montant de 2 823,00 \$ plus les taxes applicables, tel que déposé dans la soumission datée du 21 janvier 2015.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

*Le conseiller Denis Chagnon déclare un intérêt pour le point suivant en raison d'un lien familial et se retire.*

*Nouveau quorum*

**2015-07-237 Règlement numéro 92-2005-54 afin de modifier le règlement de zonage 92-2005 en ce qui concerne les limites des zones 210 et 115 / Adoption**

**Considérant que** copie du règlement a été remise à chacun des membres du conseil à l'intérieur des délais prévus à l'article 356 de la LCV;

**Considérant que** tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu ledit projet de règlement et renoncent à sa lecture;

**Considérant que** mention est faite de l'objet du règlement et de sa portée;

**Considérant que** toutes les formalités liées à l'adoption du règlement ont été dûment accomplies;

**En conséquence :**

**Il est proposé par : Jacques Auger**

**Et résolu** le règlement intitulé *Règlement numéro 92-2005-54 afin de modifier le règlement de zonage 92-2005 en ce qui concerne les limites des zones 210 et 115*, soit et est adopté, tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**14 juillet 2015**

*Le conseiller Denis Chagnon réintègre la séance.*

**2015-07-238 Règlement numéro 92-2005-55 afin de modifier le règlement de zonage 92-2005 et le contenu de la grille des usages principaux et des normes de la zone 202 (Annexe A) / Adoption**

**Considérant que** copie du règlement a été remise à chacun des membres du conseil à l'intérieur des délais prévus à l'article 356 de la LCV;

**Considérant que** tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu ledit projet de règlement et renoncent à sa lecture;

**Considérant que** mention est faite de l'objet du règlement et de sa portée;

**Considérant que** toutes les formalités liées à l'adoption du règlement ont été dûment accomplies;

**En conséquence :**

**Il est proposé par : André Deschamps**

**Et résolu** le règlement intitulé *Règlement numéro 92-2005-55 afin de modifier le règlement de zonage 92-2005 et le contenu de la grille des usages principaux et des normes de la zone 202 (Annexe A)* soit, et est adopté, tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**2015-07-239 Second projet de règlement numéro 92-2005-56 afin de modifier le règlement de zonage 92-2005 et le contenu de la grille des usages principaux et des normes concernant le rapport espace bâti/terrain applicable aux bâtiments principaux de la zone 509 et certaines dispositions encadrant l'agrandissement des maisons mobiles / Adoption**

**Considérant que** copie du projet de règlement a été remise à chacun des membres du conseil à l'intérieur des délais prévus à l'article 356 de la LCV;

**Considérant que** tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu ledit projet de règlement et renoncent à sa lecture;

**Considérant que** mention est faite de l'objet du projet de règlement et de sa portée;

**Considérant que** l'assemblée publique de consultation a été dûment tenue;

**14 juillet 2015**

**En conséquence :**

**Il est proposé par : Jacques Auger**

**Et résolu** le second projet de règlement intitulé *Règlement numéro 92-2005-56 afin de modifier le règlement de zonage 92-2005 et le contenu de la grille des usages principaux et des normes concernant le rapport espace bâti/terrain applicable aux bâtiments principaux de la zone 509 et certaines dispositions encadrant l'agrandissement des maisons mobiles* soit, et est adopté, tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**2015-07-240 Règlement numéro 92-2005-57 afin de modifier le règlement de zonage 92-2005 concernant les dispositions sur les nouvelles installations d'élevage interdites / Adoption**

**Considérant que** copie du projet de règlement a été remise à chacun des membres du conseil à l'intérieur des délais prévus à l'article 356 de la LCV;

**Considérant que** tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu ledit projet de règlement et renoncent à sa lecture;

**Considérant que** mention est faite de l'objet du projet de règlement et de sa portée;

**Considérant que** l'assemblée publique de consultation a été dûment tenue;

**Considérant que** toutes les formalités liées à l'adoption du règlement ont été dûment accomplies;

**En conséquence :**

**Il est proposé par : Michèle Massé**

**Et résolu** que le règlement intitulé *Règlement numéro 92-2005-57 afin de modifier le règlement de zonage 92-2005 concernant les dispositions sur les nouvelles installations d'élevage interdites*, soit adopté, tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**2015-07-241 Règlement numéro 239 modifiant le règlement numéro 222 sur traitement des élus pour ajouter une rémunération additionnelle**

**Considérant que** copie du règlement a été remise à chacun des membres du conseil à l'intérieur des délais prévus à l'article 356 de la LCV;

**Considérant que** tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu ledit projet de règlement et renoncent à sa lecture;

**14 juillet 2015**

**Considérant que** mention est faite de l'objet du projet de règlement et de sa portée;

**En conséquence :**

**Il est proposé par : Jean-Claude Fortin**

**Et résolu que** le règlement intitulé « *Règlement numéro 239 modifiant le règlement numéro 222 sur traitement des élus pour ajouter une rémunération additionnelle* » soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**2015-07-242 Avis de motion pour adopter un règlement décrétant un mode de tarification pour le financement des dépenses pour les travaux réalisés sur la Branche 1 du cours d'eau Lafrance**

Avis de motion est donné par M. Michel Denicourt conseiller, à l'effet qu'il sera présenté, à une séance subséquente tenue un jour ultérieur, un règlement sur le mode de tarification pour le financement des dépenses pour les travaux réalisés sur la Branche 1 du cours d'eau Lafrance.

**2015-07-243 Avis de motion pour adopter un règlement décrétant un mode de tarification pour le financement des dépenses pour les travaux réalisés sur le cours d'eau Embranchement Dutilly**

Avis de motion est donné par M. Jacques Auger conseiller, à l'effet qu'il sera présenté, à une séance subséquente tenue un jour ultérieur, un règlement sur le mode de tarification pour le financement des dépenses pour les travaux réalisés sur le cours d'eau Embranchement Dutilly

Lecture de la correspondance.

2e période de questions.

Levée de la séance.

---

Guy Benjamin  
Maire

---

Me Isabelle François  
Greffière

**Certificat de crédits**

Je soussignée, Micheline Quilès, trésorière, certifie par la présente qu'il y a des crédits disponibles pour les dépenses décrites dans les résolutions suivantes :

2015-07-219, 2015-07-221, 2015-07-222, 2015-07-226, 2015-07-227,  
2015-07-230, 2015-07-231, 2015-07-232, 2015-07-233, 2015-07-234,  
2015-07-235, 2015-07-236.

---

Micheline Quilès  
Trésorière